

Zeitschrift: Schriftenreihe = Collection / Forum Helveticum
Herausgeber: Forum Helveticum
Band: 10 (2002)

Artikel: La frontière des langues à Marly : l'influence de Ciba
Autor: Tendon, Stéphane
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-832923>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA FRONTIÈRE DES LANGUES À MARLY: L'INFLUENCE DE CIBA¹

Stéphane Tendon

Contexte de l'implantation de Ciba à Marly

L'arrivée de l'entreprise bâloise à Marly doit être replacée dans un contexte de recherche et de commerce international, où Ciba s'allie avec Ilford pour concurrencer des «grands» de la photographie comme Kodak, Fuji ou Agfa-Gevaert (fin des années 1950 – début des années 1960). Ciba s'installe dans le Canton de Fribourg essentiellement pour trois raisons. En premier lieu, une entreprise photochimique est déjà sur place: Tellko, rachetée par Ciba en 1961. Si, dans le domaine photochimique, Ciba a des expériences en termes de recherche, il lui manque l'infrastructure de production, que Tellko possède. Le terrain du site marlinois présente en outre l'avantage de permettre l'aménagement d'une zone industrielle et d'une zone d'habitation bon marché. Enfin, la présence de l'Université de Fribourg est un atout majeur: Ciba cherche en effet à développer sa collaboration avec le monde académique.

Langue de scolarisation des enfants alémaniques

Marly, bien que commune francophone, prend en charge les frais d'écolage (et les frais de transport) des enfants alémaniques qui désirent suivre l'école en allemand à Fribourg, préférant le principe de liberté de langue à celui de territorialité. Ce *modus vivendi* linguistique bénéficie aux enfants des employés Ciba: il est donc décrié par certains Romands comme un privilège indu accordé à une couche socio-culturelle déjà favorisée. Pour les autorités marlinoises, au contraire, il n'y a aucune raison de s'offusquer de la situation, vu que la commune procède ainsi depuis longtemps: l'ELP (Ecole Libre Publique) accueille des réformés alémaniques depuis le début du XIX^e siècle. Dès 1964, sous l'influence de la venue de Ciba, les Marlinois vont toutefois étendre la possibilité de scolariser les enfants en allemand à d'autres Alémaniques, indépendamment de la religion, dans les écoles officielles alémaniques de la ville.

«L'Affaire Marly»

Dès le milieu des années 1980, les tensions deviennent perceptibles à Marly.

Elles émergent dans les débats du Conseil général (législatif marlinois). Les rivalités sont d'abord querelles de personnes. C'est précisément le 22 novembre 1989 que «l'Affaire Marly» proprement dite éclate, à l'occasion de l'adoption du nouveau règlement scolaire. Le Conseil général doit débattre ce jour de la modification du «Règlement local du cercle scolaire de Marly», qui date de 1973. Du même coup, la flexibilité offerte aux Alémaniques va être confirmée, ce que certains Conseillers généraux romands regrettent.

Or, pour plusieurs Conseillers généraux, c'est le principe de territorialité («un territoire, une langue») qui est mis en danger. Les Alémaniques, s'ils veulent être scolarisés à Fribourg en allemand, devraient payer les frais d'écologie. Le débat devient identitaire. J. Biland, Conseillère générale, refuse d'accepter le règlement tel quel.

«Mme Biland constate que Marly est une commune romande, francophone et l'histoire de la commune politique qui commence vers 1830 le prouve. Depuis 150 ans au moins, la langue seule et unique du cadastre est le français. Les documents les plus anciens prouvent que la commune a été composée de territoires à la toponymie entièrement latine, française ou patoise. De plus, récemment, dans sa réponse à la motion Deiss (problème d'organisation judiciaire), le Conseil d'Etat a précisé le 19 septembre 1989 que, hormis la Ville de Fribourg, les communes du district de la Sarine sont considérées comme francophones et que leur langue, judiciaire, doit rester le français. [...] Mme Biland estime que l'enjeu de la décision de ce soir n'est pas financier. Cet enjeu est beaucoup plus important, il s'agit de définir ni plus ni moins le statut linguistique de Marly. [...] La décision qui va être prise ce soir va marquer l'histoire de notre commune [...] Le Canton de Fribourg nous regarde, et même la Suisse.»²

J. Biland propose de modifier le règlement, pour tenir compte du principe de territorialité. Les Alémaniques répliquent: un Conseiller général rappelle des promesses tenues au moment de l'établissement de *Ciba*. L'argument fiscal est brandi: les Alémaniques pourraient partir, et ils payent une partie importante des impôts de la commune, notamment par la fiscalisation des hauts salaires. La proposition de J. Biland est repoussée, dans un vote à mains levées, par 25 voix contre 20, et le règlement scolaire accepté dans sa nouvelle teneur.

Remarques

Il faut attendre le début des années 1980 pour que la question linguistique apparaisse comme un problème idéologique d'importance. C'est l'heure où la

problématique linguistique prend une cohérence pour les milieux intellectuels, politiques, journalistiques romands. La «Question jurassienne» se prolonge en une régionalisation de la quête identitaire. Le postulat de Jean-Pascal Delamuraz en 1978 sur la question des minorités linguistiques, l'entrée du Canton du Jura dans la Confédération (1979), l'apparition spectaculaire du «Röstigraben» en 1980 dans la votation populaire sur la ceinture de sécurité, le *Manifeste romand* du Mouvement populaire romand (1982), le pamphlet *La Romandie dominée* d'Alain Charpillon et Geneviève Grimm-Gobat (1982), le premier numéro de *L'Hebdo* en 1983: ces quelques jalons, parmi d'autres, vont conduire à l'éveil d'une conscience romande, et à la crise du «Röstigraben» après le rejet alémanique de l'Espace Economique Européen le 6 décembre 1992. Un peu paradoxalement, dans le Canton de Fribourg, les Alémaniques, qui sont minoritaires, exercent par la DFAG (Deutschfreiburgische Arbeitsgemeinschaft) un mouvement de lobbying suffisamment fort pour hisser l'allemand sur un plan d'égalité avec le français.

Certains francophones, tout en approuvant sur le fond les revendications alémaniques, craignent une germanisation latente, due à la proximité de la frontière des langues et aux immigrants alémaniques, arrivés entre autres avec Ciba. Dès 1986, la CRPF (Communauté Romande du Pays de Fribourg) œuvre à la défense de la langue française. Elle demande que certains principes sous-tendent toute discussion linguistique, comme la territorialité. Chaque commune, d'après la CRPF, devrait être déclarée officiellement romande ou alémanique, les citoyens de l'autre langue se devant de respecter ce choix, au même titre que l'immigré d'un autre pays. Le *Manifeste de Marly* fait écho au *Manifeste romand* et étaye les convictions de la CRPF en 1995.

Il serait réducteur de n'évoquer qu'un «simple» débat linguistique et éventuellement idéologique pour expliquer «l'Affaire Marly». D'autres éléments viennent expliquer des malentendus, voire des mésententes entre les communautés. Ils sont à chercher dans les différences socio-culturelles et économiques entre certains habitants de Marly de souche et les employés de Ciba. Mentionnons les salaires des employés de Ciba et leurs «privilèges» (par exemple des rabais dans les commerces locaux).

De même, il faut mentionner le contexte local des années 1960. Marly, comme beaucoup de villages du Canton de Fribourg, vit sous le règne des «trois rois», que sont le syndic, l'instituteur et le curé. Progressivement, et en partie avec l'influence des arrivants alémaniques, le village s'urbanise, s'agrandit, se moder-

nise. L'évolution rapide du village a pu susciter quelques incompréhensions chez les Marlinois. À l'inverse, certains Alémaniques ont parfois pu faire preuve d'arrogance et refuser de s'intégrer à la vie du village. Enfin, l'affaire de l'ELP montre l'importance de faire la part des choses entre une problématique religieuse historique datant du XIX^e siècle et un filtre interprétatif identitaire et linguistique des années 1980.

En forme de conclusion provisoire (la recherche n'est pas close), nous pensons que «l'Affaire Marly» a été moins une réaction marlinoise face au changement que l'opportunité pour un réflexe identitaire de se manifester, en un écho fribourgeois aux «Röstigrabologues» romands des années 1980 et aux séparatistes jurassiens des années 1960-1970. Sans nul doute, il s'agissait aussi de prendre le contre-pied des concerts récurrents de louanges adressées à l'entreprise bâloise pour son rôle dans la région. En 1996, l'annonce du départ de Ciba a pu donner raison à la CRPF («lâchage» du site de Marly). Mais il faut mentionner que l'héritage bâlois a contribué à mettre en place un dynamisme régional, qui a vu plusieurs entreprises – ou leurs représentations – s'établir dans le canton: Farchim à Bulle, Michelin à Grange-Paccot, Cosmital (Wella) à Marly, ou encore Dade à Düdingen.

1 Cette recherche est menée sous la direction des Professeurs M. Schaffner (Bâle) et F. Walter (Genève). – Pour davantage de renseignements, tapez <http://www.histoiregenerale.unige.ch/histoiresuisse/tendon>.

2 Source: *Séance du Conseil général du 22 novembre 1989*, in: *Procès-Verbaux, Séances du Conseil général [de Marly] 1987-1990*.